

Communiqué de presse

Luxembourg, le 4 mars 2018

L'apprentissage - la voie de la réussite

La promotion 2017 à l'honneur

Ce dimanche 4 mars 2018, la Chambre de Commerce, la Chambre des salariés et le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ont organisé à la Philharmonie la remise solennelle des diplômes et des certificats sanctionnant l'apprentissage dans les secteurs du commerce, de l'industrie, de l'hôtellerie et de la restauration, des services et du socio-éducatif. 541 lauréats ont été honorés en présence de Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de Nicolas Schmit, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire. 95 certificats de la « Promotion du Travail », ont également récompensé les apprentis qui se sont distingués par des efforts particuliers.

Au Luxembourg, la formation professionnelle initiale, plus connue sous le terme d'apprentissage, est une formation qui se déroule en mode « dual » (en école professionnelle et en entreprise), favorisant ainsi le rapprochement du monde scolaire et du monde de l'économie. Le contrat d'apprentissage, conclu pour la durée de la formation entre le jeune et une entreprise exerçant une activité dans le secteur visé, permet à l'apprenti d'acquérir une qualification correspondant aux besoins de l'entreprise.

La Chambre de Commerce gère la majorité des contrats d'apprentissage au Luxembourg. A noter que la Chambre des salariés est responsable avec les chambres patronales de la totalité des contrats d'apprentissage. Sous la devise « Plus de jeunes, des jeunes mieux formés », la Chambre de Commerce répond aux défis que pose la formation professionnelle au plan national pour sensibiliser les jeunes à l'apprentissage et pour assurer une formation de qualité.

Lors de son allocution de bienvenue, Carlo Thelen, Directeur Général de la Chambre de Commerce, s'est réjoui des résultats encourageants de la promotion 2017 qui affiche fièrement un taux de réussite de 84,63 %. Autre chiffre positif : plus de 1.000 nouveaux contrats d'apprentissage ont été enregistrés à la rentrée 2017-2018. Un joli succès qui peut s'expliquer par la qualité et la revalorisation de cette voie de formation. A ce titre, la Chambre de Commerce a lancé en avril 2016, la campagne de sensibilisation « winwin ». Cette campagne poursuit un double objectif, à savoir informer les jeunes des avantages de l'apprentissage et inciter les entreprises à s'engager dans la formation d'apprentis.

Dans ce contexte, Monsieur Thelen a remercié les entreprises pour avoir déclaré un nombre important de postes d'apprentissage, mais a déploré le nombre élevé de postes d'apprentissage restés vacants, alors que certains jeunes étaient sans entreprise-formatrice. Ce phénomène s'explique, entre autres, par le niveau de qualification souvent déficient des apprentis à la recherche d'un contrat d'apprentissage et par les effets d'une orientation scolaire et professionnelle encore perfectible.

Pour pallier à cette situation, la Chambre de Commerce a lancé l'outil « TalentCheck » qui détecte les talents des jeunes et constitue une aide précieuse pour les entreprises dans le cadre du recrutement des apprentis. Depuis sa mise en place en mars 2016, plus de 2.000 jeunes ont pris part au « TalentCheck ». Un véritable succès qui prouve que ce dispositif facilitant et optimisant l'orientation des jeunes, répond à un réel besoin sur le terrain.

Par la suite, le Directeur Général de la Chambre de Commerce s'est réjoui du lancement de plusieurs nouvelles formations; le diplôme de technicien Vente et Gestion au Lycée technique de Lallange ainsi que les formations professionnelles anglophones au Lycée technique privé Emile Metz. Il a insisté sur l'importance du *life-long-learning* en précisant que la jeune génération doit rester à l'écoute et faire preuve d'une grande flexibilité afin d'être en mesure de suivre les évolutions qui affectent la vie professionnelle.

En conclusion, Carlo Thelen a assuré que la Chambre de Commerce poursuivrait son engagement dans l'intérêt des entreprises et qu'elle continuera à apporter son soutien au ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans la mise en œuvre du cadre législatif et réglementaire de la réforme de la formation professionnelle qui s'avère toujours très complexe sur le terrain.

Après avoir félicité les lauréats, Monsieur Jean-Claude Reding, Président de la Chambre des salariés, a profité de son intervention pour formuler un certain nombre de propositions concrètes pour améliorer l'actuel dispositif de la formation professionnelle. Il a insisté sur la qualité des programmes de formation qui sont censés répondre également aux défis de la digitalisation et a accueilli favorablement le développement des coopérations en matière de formation professionnelle dans la Grande Région. Dans ce contexte, il a invité les responsables politiques à créer un cadre de qualité des stages. Ces derniers sont devenus partie intégrante dans grand nombre de cursus d'études à différents niveaux.

Pour le Président de la Chambre des salariés il importe de compléter l'offre actuelle de la formation professionnelle, notamment par des formations supérieures, organisées sous forme duale, afin de créer par ce biais une sorte d'escalier de transition, suivant le principe « *Kein Abschluss ohne Anschluss* ».

Par après Monsieur Reding a précisé qu'une orientation scolaire et une orientation professionnelle constituent un préalable indispensable à un système de formation professionnelle dynamique et performant. Il a proposé dans ce contexte d'introduire au niveau national un test d'aide à l'orientation pour les élèves en amont de leur apprentissage pour vérifier l'adéquation entre connaissances, savoir-faire et choix de formation.

La remise des diplômes de fin d'apprentissage a également été l'occasion pour la Chambre de Commerce et la Chambre des salariés d'offrir un chèque-formation à tous les lauréats.

Monsieur le Ministre Claude Meisch a remercié les parties prenantes - chambres professionnelles, lycées et entreprises-formatrices - pour leur rôle dans le cadre de la réussite de la réforme de la formation professionnelle.

95 lauréats distingués pour leurs résultats remarquables

Monsieur le Ministre Nicolas Schmit a remis 95 certificats de la «Promotion du Travail» aux lauréats ayant excellé lors de leur formation et obtenu des résultats exceptionnels. Le ministre a salué les très bons résultats de cette promotion et précisé que la part des jeunes ayant trouvé un emploi était plus élevée chez ceux qui détenaient un diplôme professionnel que chez les élèves sans diplôme, avant de conclure que la formation restait la meilleure arme contre le chômage des jeunes.

Pour plus d'informations :

- Chambre de Commerce, tél. : +352 42 39 39 – 220, merkur@cc.lu, www.cc.lu

- Chambre des salariés, tél. : +352 2749 4200, csl@csl.lu, www.csl.lu